



16 Cours Saint Louis 13100 Aix-en-Provence
04.42.23.02.19

PRE-INSCRIPTION COLLEGE
ANNEE SCOLAIRE 2023/2024



Nom et Prénom de l'élève	Classe demandée
.....
Date de Naissance :/...../.....	
Externe <input type="checkbox"/>	Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/>
Jours de repas : Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi <input type="checkbox"/>	

Partie réservée à l'Administration

Déposé le :

RDV : Le _____ à _____

Documents à compléter

- Fiche de renseignements
- Fiche médicale
- Fiche Formation Humaine et Spirituelle
- Règlement intérieur (imprimer uniquement la dernière page **ACCEPTATION**)

Documents à joindre

- Bulletins des deux années précédentes et de l'année en cours
- Photocopie du livret de famille en totalité
- Photocopie du carnet de vaccination
- Certificat de baptême lorsque l'enfant est baptisé
- 3 photos (dont 2 à coller sur les fiches à renseigner)
- Certificat de scolarité de l'année en cours
- Le cas échéant, le jugement de divorce/de séparation ou ordonnance de non conciliation pour les parents divorcés ou séparés dans son intégralité.
- Certificat de radiation de l'établissement d'origine (délivré lors du départ de l'élève)
- Les frais d'inscription : **100 € (règlement séparé à l'ordre de OGEC ST JOSEPH)**
- Les frais de constitution, dépôt et examen du dossier d'inscription encaissables immédiatement et non remboursables : **40 € (règlement séparé à l'ordre de OGEC ST JOSEPH)** (Extrait du règlement financier - "Article 3 : Frais de constitution, dépôt et examen du dossier d'inscription : Lorsqu'une famille demande l'inscription de son enfant dans l'établissement, il est demandé au dépôt du dossier d'inscription des frais de constitution, dépôt et examen du dossier d'un montant de 40€ : ces frais sont encaissables immédiatement et non remboursables.)

LES DOSSIERS INCOMPLETS OU NON CONFORMES NE POURRONT ÊTRE PRIS EN CONSIDERATION

Après examen du dossier et en fonction des places disponibles, le chef d'Etablissement vous fixera un rendez-vous en présence de l'enfant. Dans le cas contraire, vous recevrez un courrier.